

# CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET ÉNERGIES RENOUVELABLES, COMMENT FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE?

Quimper – 31 mars 2016

# Programme de l'après-midi

- **Présentation QCD et CEP**
- **Quelques financements mobilisables**
  - Aides à la décision
  - Appels à projets
  - Plan bois énergie pour la Bretagne
  - Contrat de partenariat
  - Fonds de concours
  - Autres financements (enveloppes, CEE)

- **Caisse des dépôts**

*Philippe Besson, directeur territorial Bretagne*

*Eric Launay, chargé du développement territorial CDC*

- **Investissement citoyen**

*Marianne Billard, animatrice réseau Taranis*

- **L'agence en quelques mots:**

- **2010, création sous le statut d'association de l'agence de développement économique et d'urbanisme – agréée agence d'urbanisme adhérente à la FNAU.**
- **Les membres du conseil d'administration : les 10 communautés de Cornouaille, les chambres consulaires, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, la Préfecture du Finistère et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.**
- **Les grands axes de travail:**
  - Développement économique et pôle tourisme
  - L'urbanisme et l'aménagement
  - Transition énergétique
  - Projets de Territoire
  - L'observatoire habitat/emploi et pôle ressources
- **Une équipe de 26 personnes dont 9 pour le pôle l'énergie**

- **Le Conseil en Energie Partagé**

Le CEP est un service permettant de mutualiser un conseiller énergie entre plusieurs communes afin que chacune bénéficie des compétences d'un technicien énergétique.

**Pour qui ?**

- Pour les communes jusqu'à environ 10 000 habitants

**Pour quoi faire?**

- Gérer les consommations d'énergie et d'eau par le biais du suivi de factures, l'étude des contrats et la vérification de l'adéquation aux besoins.
- Faire des préconisations afin de permettre la réduction des consommations et des dépenses, à confort identique.
- Accompagner les collectivités dans leurs projets (Construction, réhabilitation, création de lotissement) sur les bases de la Qualité Environnementale et de l'efficacité énergétique.
- Aide à la définition de cahiers des charges pour étude particulière ( chauffage, EP,...), lecture de devis, présence lors des contacts avec les fournisseurs d'énergie,...



# Le service CEP sur la Cornouaille

Décembre 2015

Île-de-Sein



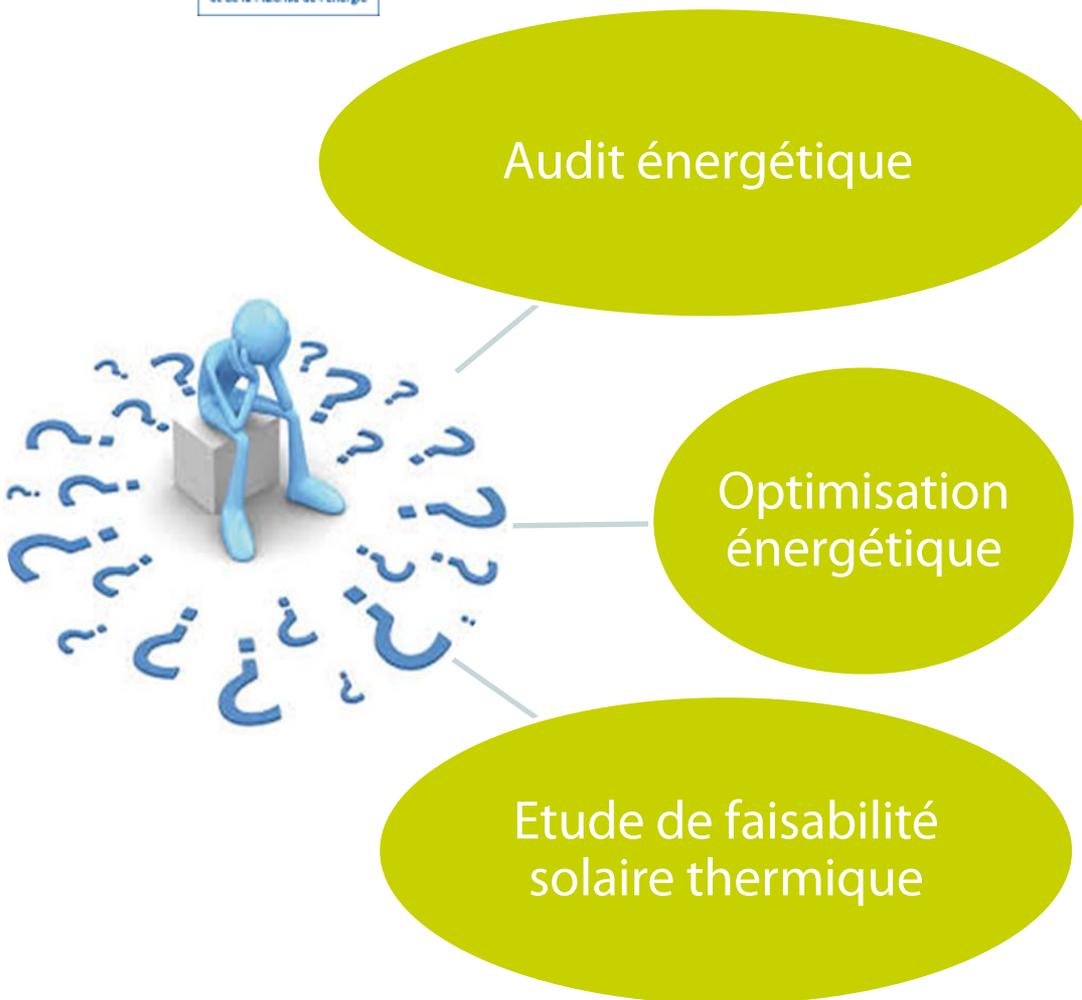
## Les conseillers énergie collectivités

- Ewen LAGADIC / Tél : 02 98 10 42 53
- Maiwenn PERRIN / Tél : 02 90 94 48 46
- Yann MORICEAU / Tél : 02 98 10 42 54
- Commune non-éligible au CEP

# AIDES À LA DÉCISION

# Aides à la décision

Contact à l'ADEME Bretagne : Eva Besnard



Audit énergétique

- 50% ≤ 30 k€

(Qualification OPQIBI 19.05 exigée)

Optimisation  
énergétique

- 50% ≤ 50 k€

Etude de faisabilité  
solaire thermique

- 50% coût de l'étude

(Qualification OPQIBI 20.13 ou équivalente exigée)

# APPELS À PROJETS

# Appel à projets bâtiments performants

Contact à l'ADEME Bretagne : Eva Besnard



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE



## Phase 1 : phase pré-opérationnelle (études de conception)

→ aide : 70% ≤ 50 k€

## Phase 2 : phase opérationnelle (travaux)

→ aide : 50% du surcoût par rapport à la solution réglementaire ≤ 100 k€

### Réhabilitation

- Exigence de résultats :  
RT ex -50% et division par 4 du  
Cep avant travaux

### Construction

- Exigence de résultats :  
RT 2012 – 20% / Bbio-20%

**Date limite de dépôt des dossiers phase 1 et 2 : 1<sup>er</sup> juillet 2016**

# Appels à projets énergies renouvelables

Contact à l'ADEME Bretagne : Eva Besnard

## Utilisation dynamique des énergies renouvelables

- Critères d'éligibilité : 2 bâtiments min. en autoconsommation et mutualisation des installations EnR
- Étude : aide 70% ≤ 30 k€
- Investissement : 40% ≤ 150 k€

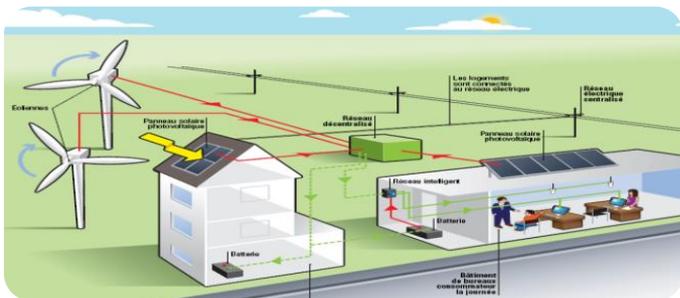
**Date limite de dépôt des dossiers 9 septembre 2016**



## Solaire thermique

- Critères d'éligibilité : 7 m<sup>2</sup> de panneaux minimum
- Étude : aide 50%, cf. aides à la décision
- Investissement : 65% collectivités  
7 à 50 m<sup>2</sup> : plafond = 1000 €/m<sup>2</sup>  
> 50 m<sup>2</sup> : plafond = 800 €/m<sup>2</sup>

**Date limite de dépôt des dossiers  
15 avril 2016 / 24 juin 2016 /  
16 septembre 2016**



# PLAN BOIS ÉNERGIE POUR LA BRETAGNE

# Plan bois énergie Bretagne : chaufferie bois

Contact association AILE : Aurélie Leplus



- Etude de faisabilité → aide 70% (un pré-diagnostic du ou des bâtiments doit être réalisé)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage → aide 40%
- Aide à l'investissement pour les collectivités :

Production annuelle	Aide à la production de chaleur	Aide réseau
<100 tep bois	2200 €/tep	50% coût réseau
> 100 tep bois	0 à 250 tep : 1750 €/tep 251-500 tep : 1250 €/tep	60% coût réseau avec plafond selon diamètre du réseau

# CONTRAT DE PARTENARIAT

# Contrat de partenariat

Contact QCD : Aurélie Lélias

Axes de développement prioritaires	Fiches actions
<b>Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1.1 : Force motrice de l'agriculture et l'agroalimentaire</li><li>- 1.2 : Synergie acteurs autour emploi et tissu économique</li><li>- 1.3 : Stratégie de promotion savoir-faire et innovation</li></ul>
<b>Une Cornouaille maritime et touristique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 2.1 : Le territoire référence de la pêche</li><li>- 2.2 : Un développement maîtrisé du nautisme</li><li>- 2.3 : Une Cornouaille inspiratrice et de caractère</li><li>- 2.4 : La construction d'une destination touristique</li></ul>
<b>Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 3.1 : Un urbanisme qui fédère</li><li>- 2.2 : Des outils de mobilité qui connectent et qui irriguent</li></ul>
<b>Services collectifs essentiels</b>	

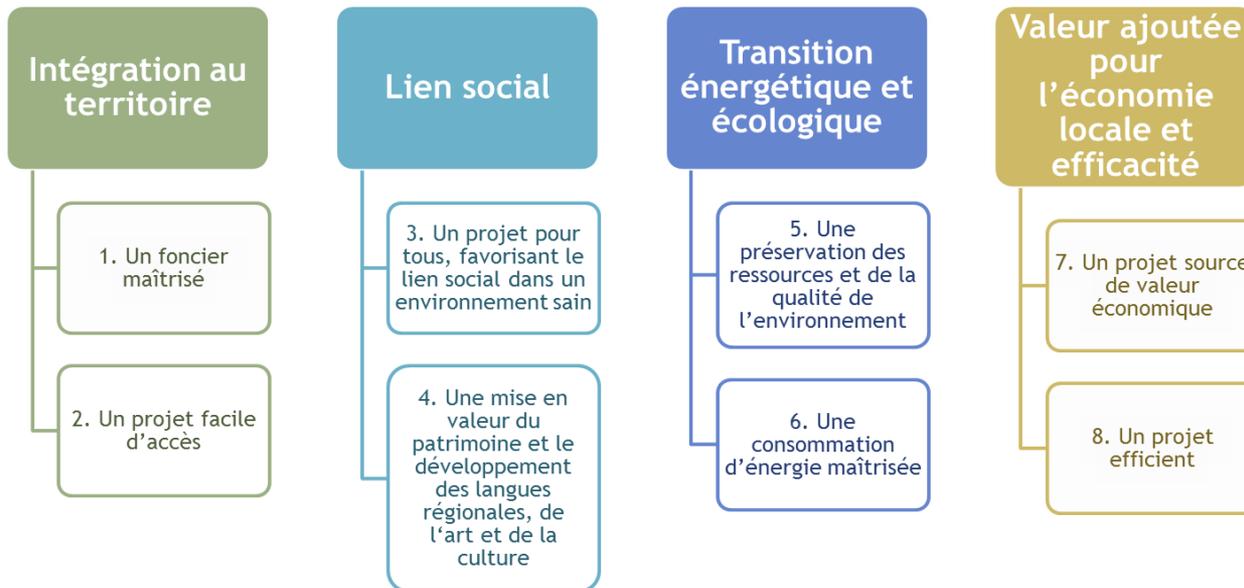
**Enveloppe totale ≈ 14 M€ jusqu'en 2017**

## Exemples :

- **Services collectifs et essentiels - enveloppe  $\approx$  2,8M€ jusqu'en 2017**

**Projets éligibles:** Réhabilitation/construction d'école (pop < 3500hab), structure d'accueil pour la petite enfance,

**Modalités générales de financement:** 20% plafonné 100 000€



# FONDS DE CONCOURS

# Fonds de concours économie d'énergie

Contact Quimperlé Communauté : Séverine Chauvel



## Les aides sont conditionnées à l'adhésion au service CEP

- Adhésion au service CEP → aide 50% sur les 3 années
- Audit et étude énergétique → 50% du coût HT
- Petits travaux d'amélioration de confort énergétique → aide à 15% du coût HT
- Travaux importants de rénovation et de transformation d'un bâtiment et/ou système de chauffage utilisant les énergies renouvelables  
→ 50% du coût HT ≤ 70 000 €

# AUTRES FINANCEMENTS

## ▪ **Certificats d'économie d'énergie**

Attention, CEE ≠ subvention

Plusieurs possibilités pour les valoriser :

- prime CEE via artisans/entreprises réalisant les travaux
- via les fournisseurs d'énergie
- via le groupement proposé par le SDEF

## ▪ **D'autres enveloppes financières existent ....:**

- DETR
- Enveloppes parlementaires (député, sénateurs)...etc
- **Fonds de soutien à l'investissement local (date limite de réception des dossiers : 28 mai 2016)**

# ZOOM RÔLE CEP

## L'accompagnement des communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé :

- Expertise technique en thermique du bâtiment et énergie renouvelables
- Information sur les modalités pratiques des dispositifs de financement (critères, date dépôt dossier, etc)
- Accompagnement sur la rédaction programme/cahier des charges
- Dialogue avec la commune et la maîtrise d'œuvre pour faire les choix adaptés au confort des occupants et à l'utilisation du bâtiment
- Accompagnement sur la rédaction des dossiers de subvention (partie technique)

**Pour une efficacité optimale, il est important que le CEP soit intégré au projet le plus tôt possible**

## ▪ Ademe

Eva Besnard : [eva.besnard@ademe.fr](mailto:eva.besnard@ademe.fr) - 02.99.85.89.21

## ▪ Association AILE

Aurélie Leplus : [info@aile.asso.fr](mailto:info@aile.asso.fr) – 02.99.54.63.23

## ▪ Quimperlé Communauté

Séverine Chauvel : [severine.chauvel@quimperle-co.bzh](mailto:severine.chauvel@quimperle-co.bzh) – 02.98.35.09.40

## ▪ SDEF

David Cencier : [david.cencier@sdef.fr](mailto:david.cencier@sdef.fr) – 02.98.10.36.36

## ▪ Préfecture du Finistère (fonds de soutien à l'investissement local)

Didier Hervé : 02.98.76.29.96

## ▪ Quimper Cornouaille Développement

Service CEP : [pole-energie@quimper-cornouaille-developpement.fr](mailto:pole-energie@quimper-cornouaille-developpement.fr) – 02.90.94.48.48

Aurélie Lélías : [aurelie.lelias@quimper-cornouaille-developpement.de](mailto:aurelie.lelias@quimper-cornouaille-developpement.de) - 02.90.94.48.48

G R O U P E



# La Caisse des Dépôts et le financement de la transition écologique

Jeudi 31 mars 2016  
Quimper



Caisse des Dépôts  
Direction régionale Bretagne

- ▶ Présentation de la Caisse des Dépôts  
*Philippe Besson, Directeur Territorial*
- ▶ Les prêts au services des collectivités :  
*Eric Launay, Chargé de développement territorial*
- ▶ Les investissements au service des territoires  
*Philippe Besson*



# Présentation du Groupe Caisse des Dépôts



Commission de surveillance

Directeur général

Participations stratégiques

### Etablissement public

### Filiales

Fonds d'épargne

Retraites et solidarité

Services bancaires

Investissement et Développement local

Réseau et Territoires  
13 directions régionales

Logement et immobilier



Transports, ingénierie et infrastructures



Financement des entreprises



Développement durable



Technologies numériques



Tourisme et loisirs



Assurances



Appui aux territoires



Economie de la connaissance





1

## Prêter

*Prêts sur Fonds d'épargne pour le logement social, les collectivités locales, les établissements médico-sociaux.*

**Fonds d'épargne**  
243 Mds€



**Prêts**  
168 Mds€

2

## Gérer

*48 fonds de retraites et de solidarité*

7,3 millions d'actifs cotisants

3,5 millions de pensionnés

*Gestion de fonds d'Etat*

**Programme investissements d'avenir**  
(6,9 mds€)

**Fonds de Cohésion sociale**  
CSPE...

3

## Sécuriser

*Service bancaire des professions de justice, de la Sécurité sociale*

**Encours**  
46,1 Mds€

et

**Consignations**

**Encours**  
4,8 Mds€

4

## Investir

*au service du développement territorial*

**Fonds propres**  
22 Mds€

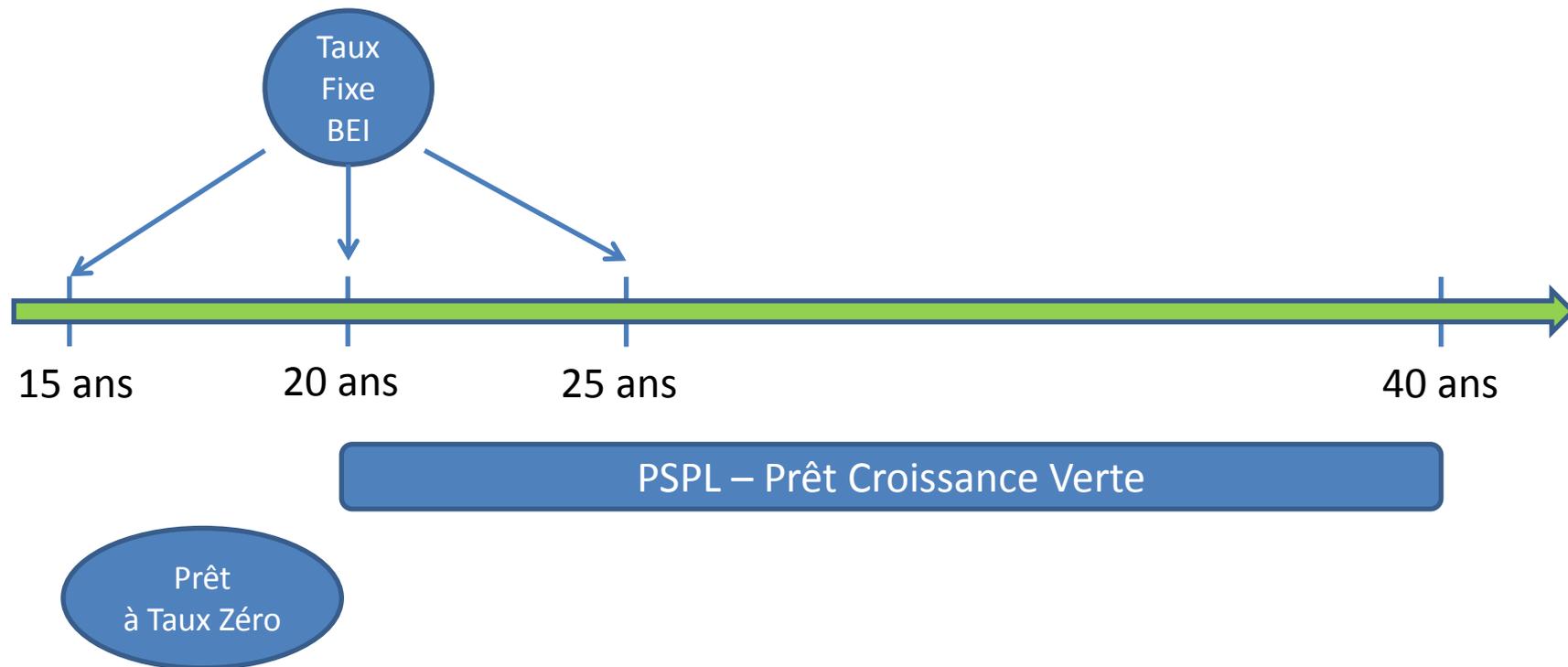


**Investissements territoriaux**  
1,6 Md€

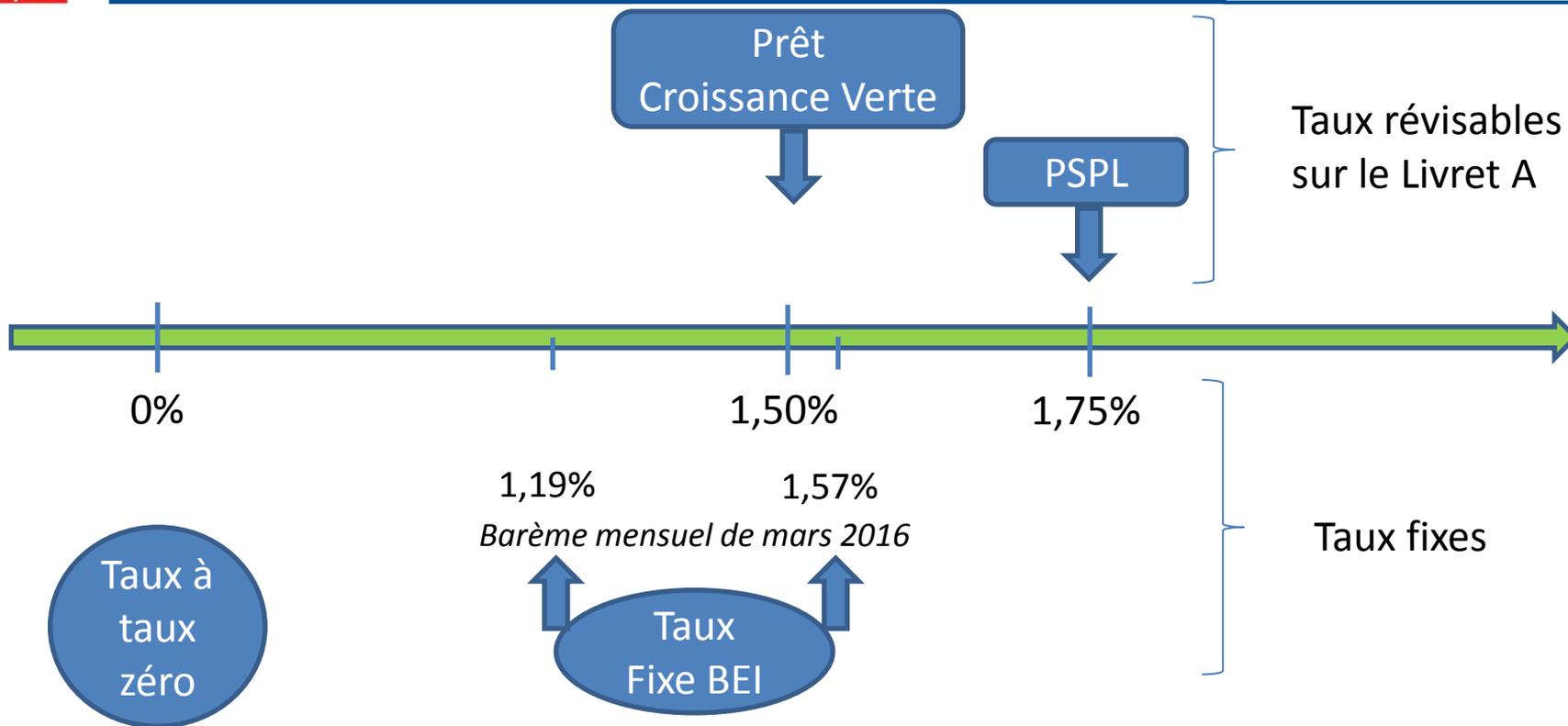


# Les prêts de la Caisse des Dépôts au service des collectivités

# Des durées de prêts adaptées à vos différents besoins

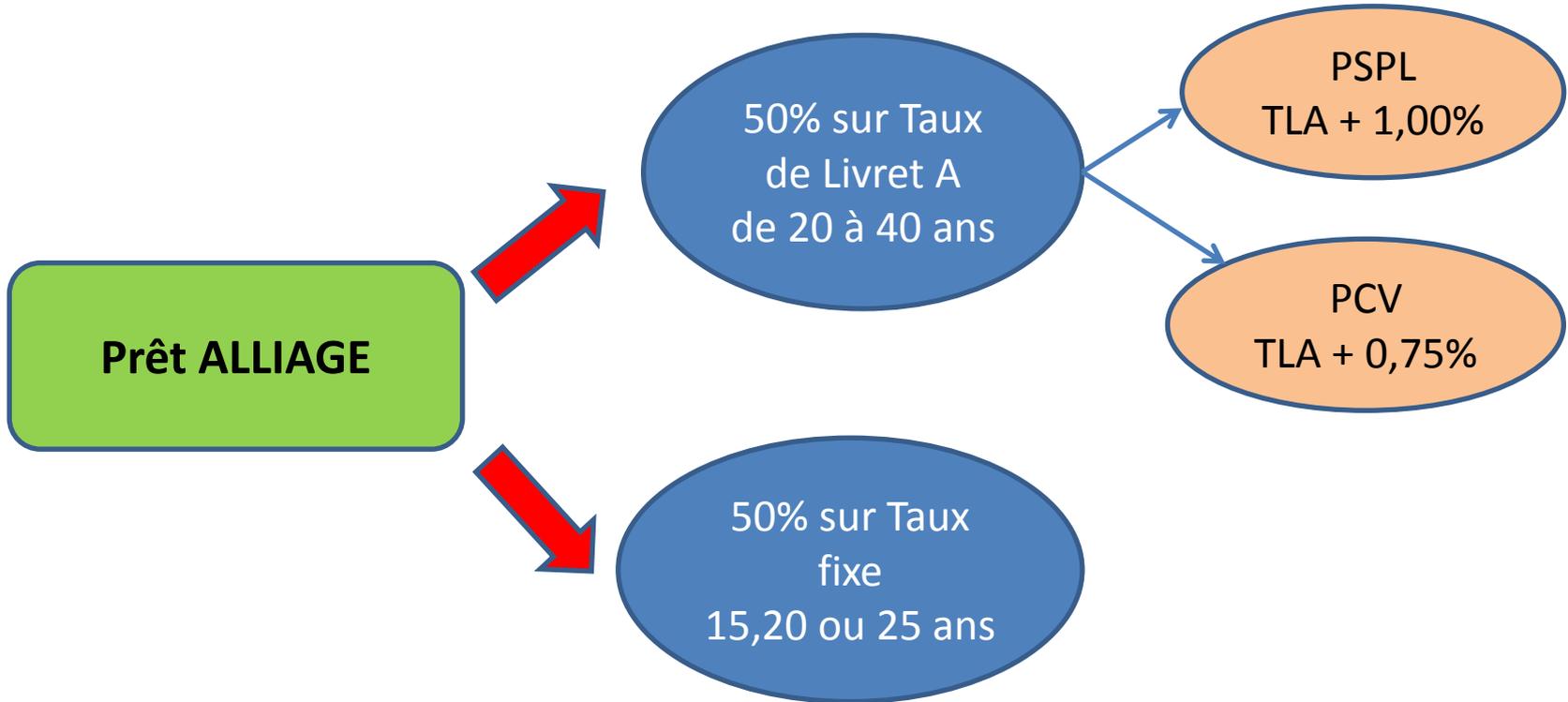


# Des taux attractifs en fonction des différentes ressources disponibles



# L'offre ALLIAGE : Livret A et Taux Fixe

- Une offre qui allie sécurité (taux fixe) et souplesse (options du taux de Livret A)



- Poursuite de l'action de la Caisse des Dépôts depuis 2004.
- Des **enveloppes d'urgence** ont été notamment mobilisées entre 2008 et 2012 pour faire face à la raréfaction du crédit dans un contexte de crise financière,
- **L'enveloppe de 20 Md€ depuis 2013**, s'inscrit dans cette continuité dans le but de financer les projets de long terme du secteur public local :

Notamment ...

### Universités



### Réseaux d'eau potable et infrastructures d'assainissement



### Hôpitaux



### Très haut débit

### Infrastructures de transport, ...



- Condition : la date de l'ordre de service du démarrage des travaux ne doit pas excéder plus de trois mois avant chaque demande (sauf assainissement).

Quotités de financement et caractéristiques financières :  
(pas de contingent d'enveloppe par région)

Besoin d'emprunt sur l'opération	Financement possible
Jusqu'à 1 M€ inclus	100% du besoin
Entre 1 et 2 M€	75% du besoin
Plus de 2 M€	50% du besoin

Caractéristiques financières	
Durée	De 20 à 40 ans
Taux	Taux du Livret A + 100 pb ( <i>ou taux d'inflation (IPC) + marge selon barème mensuel</i> )
Préfinancement	60 mois maximum, possible sous conditions
Taux de progression	De -3% à + 0,50%
Différé d'amortissement	60 mois maximum, possible sous conditions

# Financer la transition écologique : les prêts « Croissance verte »

- 5 Md€ sont réservés pour financer à taux avantageux les projets contribuant à la transition écologique
- Sont potentiellement éligibles :
  - Les transports propres (notamment TCSP, infrastructures ferroviaires...),
  - La rénovation énergétique de bâtiments publics, ainsi que la construction de bâtiments publics à énergie positive,
  - La production d'énergies renouvelables
  - Infrastructures de gestion de l'eau et travaux d'assainissement
  - Financements relatifs à la biodiversité



Quotités de financement et caractéristiques financières :

Besoin d'emprunt sur l'opération	Financement possible
Jusqu'à 5 M€ inclus	100% du besoin
Plus de 5 M€	50% du besoin

Caractéristiques financières	
Durée	De 20 à 40 ans
Taux	Taux du Livret A + 75 pb (ou taux d'inflation (IPC) + marge selon barème mensuel)
Préfinancement	60 mois maximum, possible sous conditions
Taux de progression	De -3% à + 0,50%
Différé d'amortissement	60 mois maximum, possible sous conditions

- Une offre à taux fixe attractif (**50% en taux fixe, 50% en Livret A**, selon les mêmes règles de quotité que le PSPL et le PCV)
- Projets d'un montant d'investissement de 40 K€ à 25 M€
- Préfinancement d'une durée de 3 mois
- Sont potentiellement éligibles les projets relatifs :
  - ✓ Infrastructures de transport propre (TCSP, matériel roulant, sauf transport fluvial, voirie)
  - ✓ Infrastructures numériques (hors subventions)
  - ✓ Construction de bâtiments publics (éducation, santé, éq. sportifs, culturels, etc...)
  - ✓ Rénovation de bâtiments publics (gain énergétique attendu > 20%)
  - ✓ Infrastructures d'énergie renouvelable (sauf éolien terrestre ou grands barrages)

## Caractéristiques financières

Durée	15, 20 ou 25 ans – Versement rapide ; préfinancement de 3 mois max.
Taux	15 ans : 1,19%; 20 ans : 1,43%; 25 ans : 1,57% ( <i>barème jusqu'au 14/04/2016</i> )

# Financer la rénovation thermique : les prêts à taux zéro :

- 1,5 Md€ destinés à financer la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Période de souscription : 2016-2017
- Durée comprise entre 15 et 20 ans
- Des prêts à coupler avec les dispositifs de prêts PCV + taux fixe
  - Possibilité d'associer des durées différentes
- Projets respectant la Réglementation Thermique en vigueur (RT 2012)





Type  
d'opération

# Autres possibilités de financement de la Caisse des Dépôts

Aménagement  
Portage foncier  
Développement  
des quartiers



GAÏA  
PPU  
PRU AM

Construction  
de logements



PLAI  
PLUS  
PLS  
PLI  
PHARE  
PLU  
Logement  
de fonction

Acquisition  
et amélioration  
du patrimoine



PLAI  
PLUS  
PLS  
PLI  
PHARE  
PLU  
Transfert  
de patrimoine

Réhabilitation  
du patrimoine



PAM  
PHARE  
PLU  
Eco-prêt  
Habitat privé

Projets  
de long terme  
du secteur public  
local



PSPL  
PCV  
Offre taux fixe  
Prêts à taux zéro

Offre  
produits

- **Pour les collectivités propriétaires et gestionnaires d'un parc de logements en substitution d'un bailleur social :**
  - **Prêts pour la construction neuve ou l'acquisition/amélioration de logements conventionnés :**

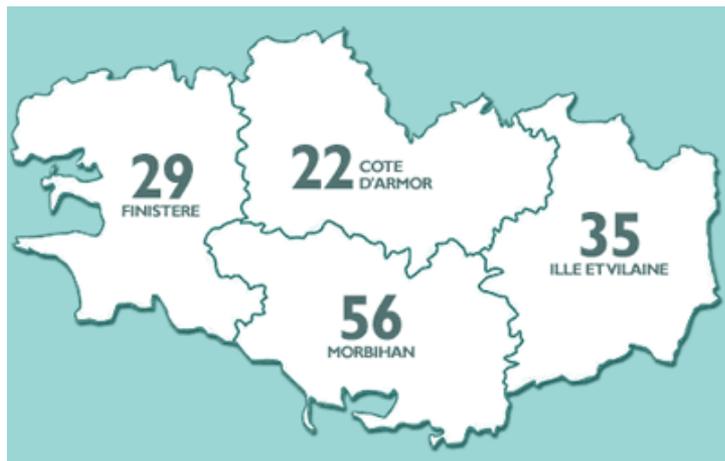
Prêts réglementés : PLUS, PLAI, PLS (obligation d'agrément de la collectivité délégataire)  
Prêts non réglementés : PHARE (hébergement secteur associatif),  
PLF (prêt logement de fonction)
  - **Prêts à la réhabilitation :**

Réhabilitation simple (prêt PAM) TLA + 60 pb  
Réhabilitation énergétique (Eco-prêts) barème progressif : TLA – 75 pb de 5 à 15 ans ...  
Traitement de l'amiante (Prêts anti-amiante, < 10 K€ de prêt par logement)
- **Pour les collectivités accueillant des opérations sous maîtrise d'ouvrage de bailleurs sociaux**

Apport de garantie de la collectivité à l'opération.

- **Foncier court ou long terme** : les **prêts GAÏA** financent les opérations d'acquisition ou de viabilisation de terrains
  - GAÏA court terme : Livret A + 60 pb sur 15 ans max ( > 25% de logements sociaux)
  - GAÏA long terme : Livret A + 60 pb de 18 à 60 ans (terrains donnés à bail)
- **Politique de la Ville** : le **PRUAM** et le **PPU** financent l'aménagement, la réalisation d'équipement et les opérations de développement économique dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville.
  - PRU AM : Livret A + 60 pb de 5 à 25 ans (quartiers prioritaires politique de la Ville)
  - PPU : Livret A + 100 pb de 5 à 25 ans (quartiers en veille active)

# Contactez l'équipe « prêts » de la Direction régionale



Pour toute information sur notre offre :

[www.prets.caissedesdepots.fr/](http://www.prets.caissedesdepots.fr/)

## **Direction Régionale Bretagne**

Centre d'Affaires Sud  
19b, rue de Châtillon – CS 36518  
35065 RENNES cedex

### **Philippe Besson**

Directeur territorial (activité prêteur)

02.23.35.55.10

[philippe.besson@caissedesdepots.fr](mailto:philippe.besson@caissedesdepots.fr)

### **Eric Launay**

Chargé de Développement Territorial

02.23.35.55.53

[eric.launay@caissedesdepots.fr](mailto:eric.launay@caissedesdepots.fr)

### **André Gras**

Chargé de Développement Territorial

02.23.35.55.29

[andre.gras@caissedesdepots.fr](mailto:andre.gras@caissedesdepots.fr)

# Les investissements de la Caisse des Dépôts dans les territoires

<b>Prêteurs</b>
Banques
<b>Investisseurs</b>
Caisse des Dépôts
Autre(s) partenaire(s) <i>Investisseur privé, banque, SEM...</i>
Locataire <i>Entreprise, association...</i>
<b>Pers. publiques</b>
Collectivités
Etat
Europe FEDER

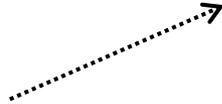
**Prêts**



**Fonds propres**



**Subventions**




*Bail civil ou commercial*




**Loyer**



méthanisation de substrats agricoles et agro-alimentaires

SAS ENERGECIE (56)



biogaz à partir de déchets

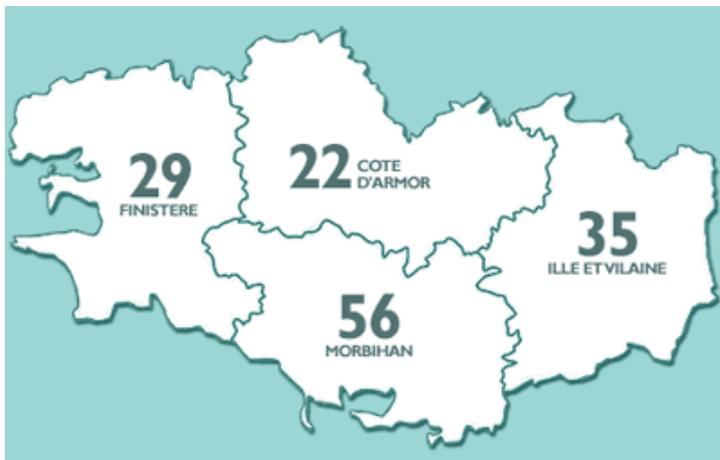


Outil régional de co-investissement dans les projets territoriaux de méthanisation et d'éolien citoyen

- Parc éolien de Beganne
- Biogaz de Bannalec

Projet éolien en mer  
de la Baie de Saint-Brieuc





## **Direction Régionale Bretagne**

Centre d'Affaires Sud  
19b, rue de Châtillon – CS 36518  
35065 RENNES cedex

## **Rémi Heurlin**

Directeur territorial (Agence de Brest)  
02.23.35.55.90  
06.07.73.56.81

[remi.heurlin@caissedesdepots.fr](mailto:remi.heurlin@caissedesdepots.fr)

*Merci de votre attention*



Investissements numériques  
Économie mixte  
Médico-social  
Investissements d'avenir  
**Logement social**  
Universités  
Microcrédit  
Personnel  
Transition énergétique  
Rénovation urbaine  
Prêts  
Secteur Public  
Local  
Investissements immobiliers  
Accompagnement des entrepreneurs

# Réseau Taranis : pour une maîtrise locale et citoyenne de l'énergie



→ Favoriser l'émergence de nouveaux projets

→ Accompagner des porteurs de projets

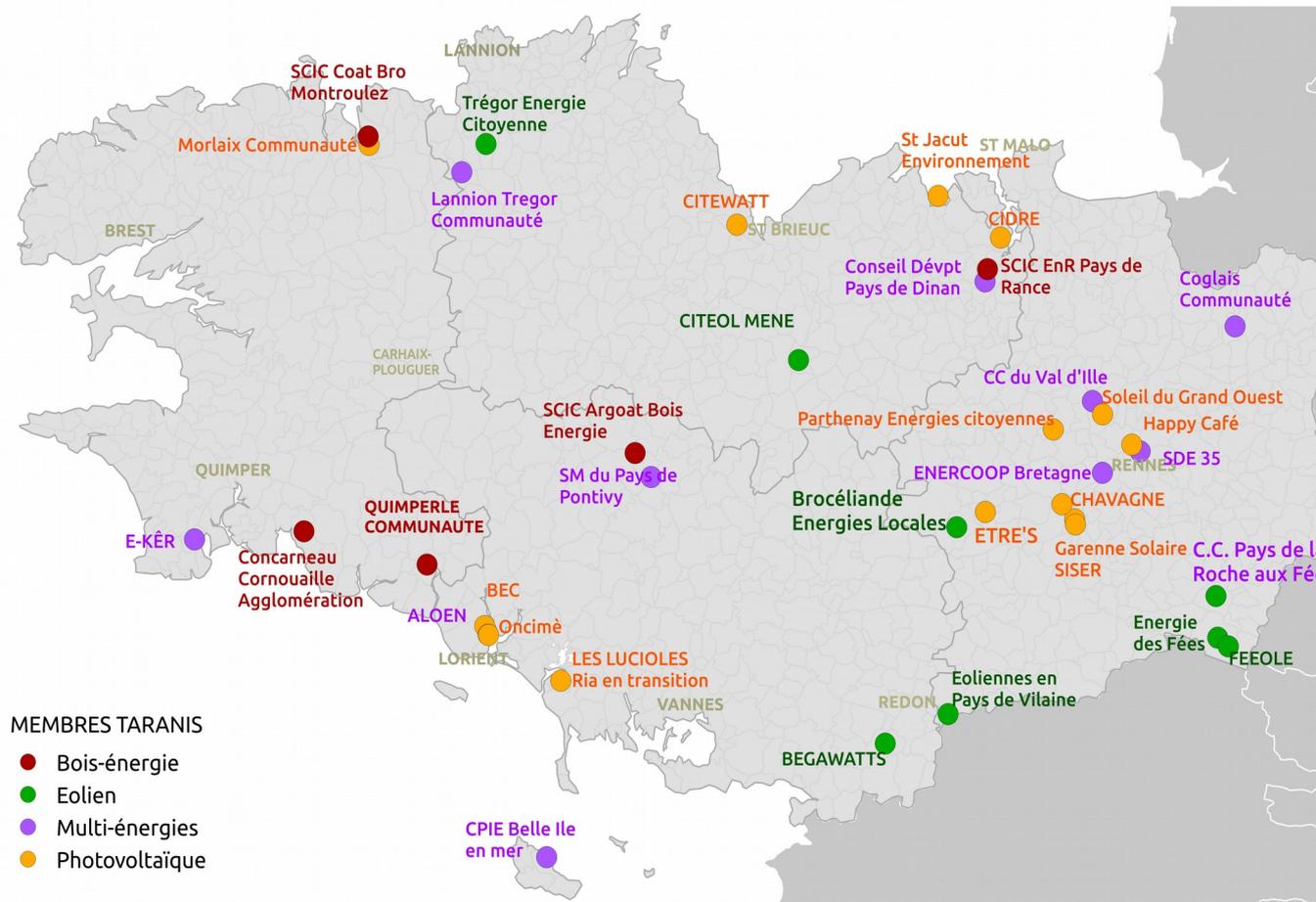
- Formations par filière et par étape du projet
- Création et partage d'outils méthodologiques
- Aide juridique

→ Mettre en place des espaces d'échanges

- Mutualisation des compétences
- Échanges de bonnes pratiques
- Visites de projets

Avec le soutien de





## Des projets...

- Éolien
- Photovoltaïque
- Bois énergie
- Hydraulique

## Des projets ...

- En exploitation
- En développement
- En prédiagnostic
- En émergence

[www.reseau-taranis.fr/](http://www.reseau-taranis.fr/)

02 23 63 20 89

Marianne BILLARD

✓ Surface =  
**700m<sup>2</sup>**

✓ Puissance  
installée =  
**99,8kWc**

✓ Production  
annuelle =  
**107MWh/an**

✓ Mise en service  
**Déc 2014**

- Mise à disposition d'une toiture communale pour projet photovoltaïque (Armor Green)
- Rachat de l'installation par un collectif de citoyens monté dans l'urgence
- 210k€
- 67 citoyens



✓ Nb éoliennes =  
**4**

✓ Puissance  
installée =  
**8,2MW**

✓ Production  
annuelle =  
**18000MWh/an**

✓ Mise en service  
**Janvier 2016**

- Développement citoyen
- 11M€
- Plus de 700 citoyens
- Inauguration le 7 mai prochain !



- ✓ 1 salarié
- ✓ 52 sociétaires
- ✓ Production annuelle = 2 500T/an
- ✓ Démarrage en 2008

Objectif =

- produire du bois déchiqueté **local**,
- issu d'une ressource **durable**,
- avec une **juste rémunération** des producteurs
- et un **prix** du bois **acceptable** par les collectivités et entreprises



# Centrale photovoltaïque Biocoop Enercoop MELESSE

- ✓ Surface = **2 000m<sup>2</sup>**
- ✓ Puissance installée = **249 kWc**
- ✓ Production annuelle = **300 MWh/an**
- ✓ Mise en service **Juillet 2015**

Plateforme logistique  
**Biocoop**

**Autoconsommation**

**Investissement = 540 k€**

- ✓ 100k€ : Enercoop Bretagne, 2 magasins Biocoop et un club Cigale



- ✓ 200k€ : Énergie partagée Investissement (une centaine de citoyens)



- ✓ 240k€ : prêt bancaire



# FINANCEMENT DES PROJETS

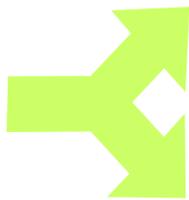
## → CITOYEN

- Fond de particuliers ou collectivités
- Participation à la gouvernance du projet

## → PARTICIPATIF

- Utilisation d'une plate-forme numérique
- Participation d'un grand nombre de personnes
- Entreprises non cotées en bourse

→ **DON**

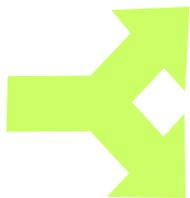


Contre don

Sans Contre don

(Ullule, kiss kiss bank bank, Zeste...)

→ **PRÊT**



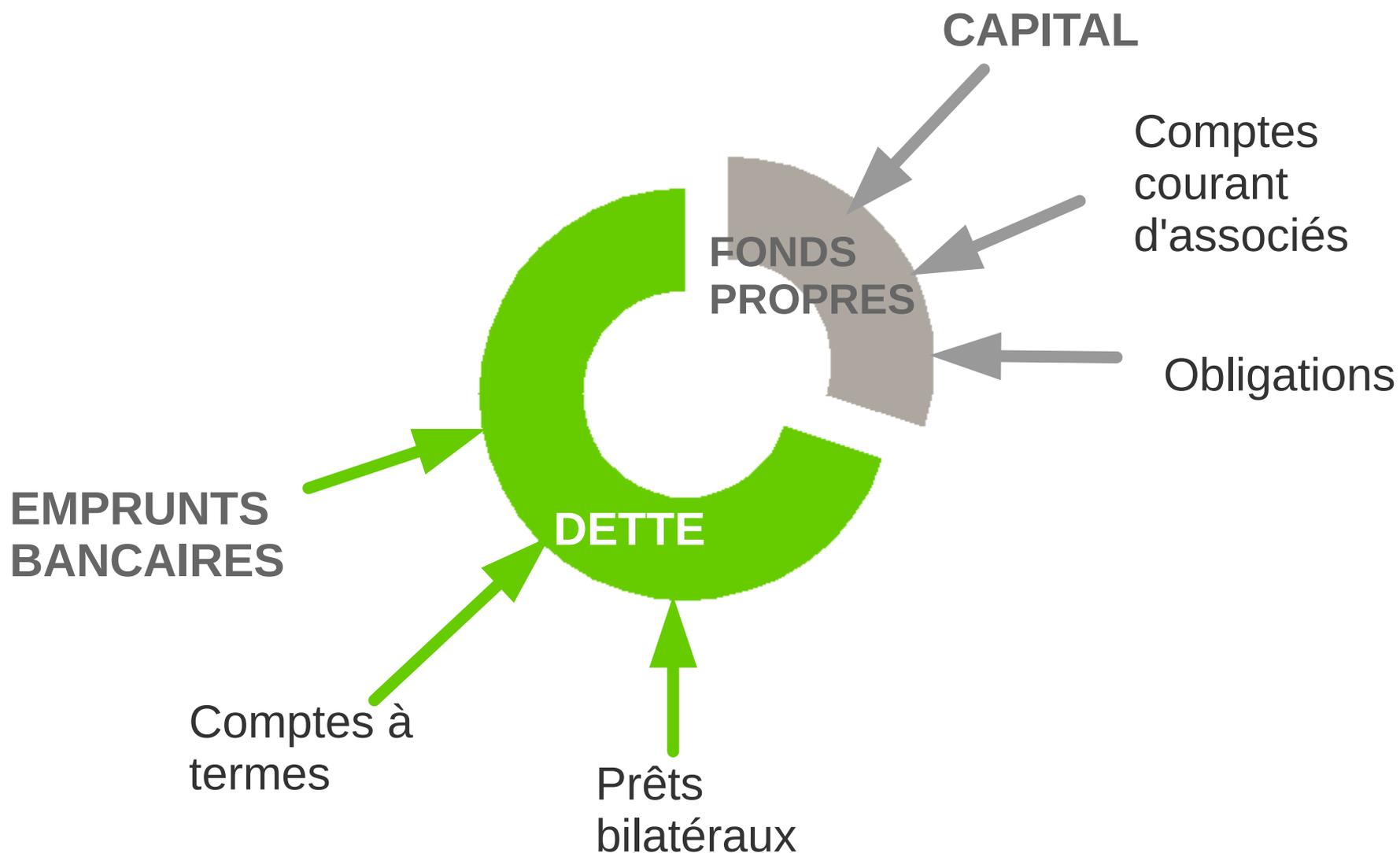
Rémunéré

Non rémunéré

(Lendosphère, Spear, bulb intown...)

→ **PRISE DE CAPITAL**

(Lumo, Enerfip, greenchannel,...)



## Emprunt

Banque ou « pool bancaire »

## Comptes à terme

Compte bloqué à terme, proposé par une banque à ses clients pour financer un projet

Exemples : Nef, Crédit coopératif (parc éolien de Santerre Énergies), autres banques

## Prêts bilatéraux

Prêt entre emprunteur et prêteur avec une convention de prêt  
Exemple : les prêts faits par l'intermédiaire de lendosphère

DETTE

## Capital : (fonds propres)

Direct : achat d'action

Indirect : club d'investisseurs, société intermédiaire, SEM, SAS, SCA

**FONDS  
PROPRES**

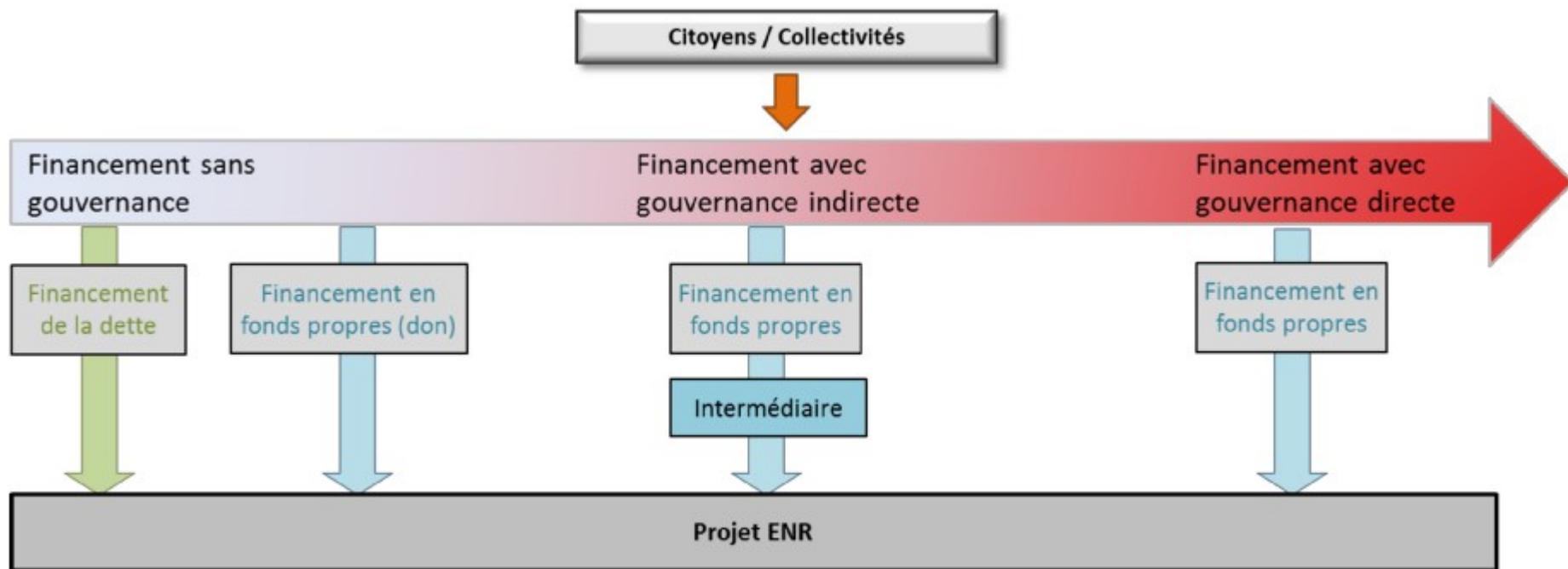
## Comptes courants d'associé (quasi fonds propres)

Prêt consenti par un actionnaire, donnant lieu à rémunération ou pas suivant convention

## Obligation

Titre financier à taux d'intérêt fixe ou variable, convertible ou non en action.

Exemple : plateforme LUMO



**Participation financière des citoyens et accès à la gouvernance**

Source : Etude du cadres législatif et réglementaire applicable au financement participatif des énergies renouvelables Déc 2015 RAEE pour l'ADEME-



- Porteur de projet détenant 100 % du capital
- Ouverture aux citoyens d'une petite partie de la dette sur une plate-forme participative

Exemple : Plein soleil sur La Pallice (Lumo)



Lendosphere.com

LES PROJETS

COMMENT ÇA MARCHE

CRÉER U

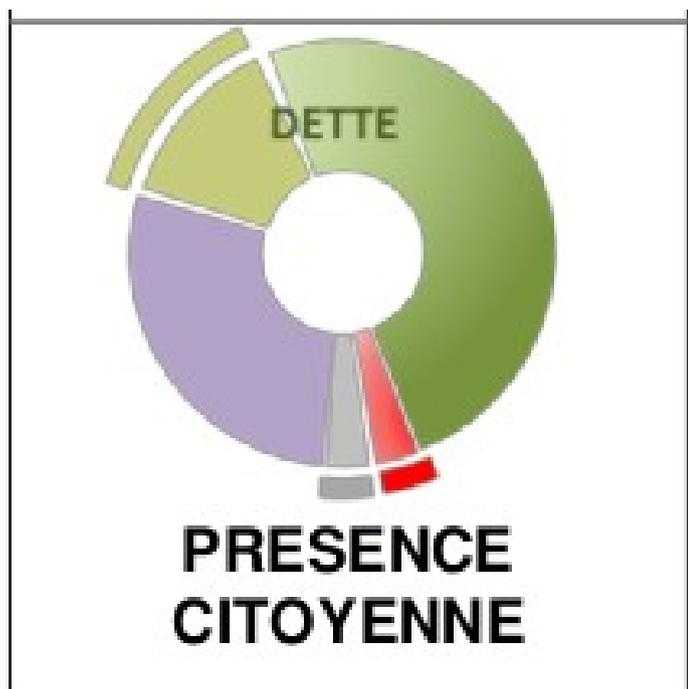
COMMENT ÇA MARCHE

PRÊTER

EMPRUNTER LENDOSPHERE

## MON OFFRE DE PRÊT EST-ELLE DÉFINITIVE ?

Oui, une fois que vous validez votre offre de prêt. Votre argent est alors bloqué sur le compte Lendosphere du porteur de projet, le temps que s'achève la collecte. Pour les cas d'annulation de votre offre, voir la question suivante !



Porteur de projet ouvrant une **part minoritaire** de capital aux citoyens et/ou collectivités via :

- Une société locale
- Une SEM
- Une plate-forme participative en titres

Exemple : Parc éolien de Silfiac (Nass et Wind Technology)



# Financement et gouvernance



Financer un projet Comment ça marche ? Découvrir L

Projet terminé  
Plein Soleil sur La Pallice - 8 ans 4,5%

Projet co-financé par



Épargnant



58 ÉPARGNANTS

ÉPARGNE CITOYENNE  
40 000 €

ÉNERGIE VERTE PRODUITE  
290 000 kWh/an soit :

Consommation de  
107 foyers

Qu'est-ce qu'une obligation ?

L'obligation est un titre de créance (un « titre de dette » du point de vue de l'emprunteur) qui représente une fraction de l'emprunt contracté par une entreprise ou une collectivité publique.  
Le citoyen détenteur de l'obligation -appelé obligataire- perçoit des intérêts qui lui sont versés tous les ans avec le remboursement du capital investi et ce jusqu'à échéance de l'obligation.

Comment intervient mon épargne dans le financement du projet ?

Lorsque le projet est ouvert à l'épargne des internautes, son financement est déjà réuni grâce à la participation d'une banque partenaire. Une fois le financement citoyen levé et clôturé, il vient se substituer à une partie du prêt bancaire pré-accordé mais non déboursé.

PROJET

ACTUALITÉS

COMMENTAIRES

Près de 60 épargnants ont ainsi engagé une partie de leur épargne réunissant 40 000 € d'épargne participative rémunérée sur 8 ans à 4,5% d'intérêts bruts global de 455 000 € avec Lumo.

Le Groupe Initiatives & Energies Locales -IEL- a ouvert à l'épargne participative une partie du financement



Porteur de projet ouvrant une part de capital aux citoyens avec une **minorité de blocage dans la gouvernance, donc un contrôle du projet**

- Participations directes ou clubs d'investisseurs
- Une société locale intermédiaire
- Une SEM
- Énergie Partagée Investissement
- Une plate-forme participative en titres

Exemple : CITEOL MENE



Porteur de projet citoyen. La part de capital et la gouvernance associée majoritaires, assurent la **maîtrise du projet**

- Participations directes ou clubs d'investisseurs
- Une société locale intermédiaire
- Une SEM
- Énergie Partagée Investissement
- Une plate-forme participative en titres

Exemple : Sévérac-Guenrouet, Parthenay de Bretagne, Scic Argoat Bois énergie



Porteur de projet public

- Une SEM

La part de capital et la gouvernance associée majoritaires, assurent la **maîtrise du projet**

Exemple : projets Sergie

# Financement et nouveau



PARTENAIRES

Méthanisation

Biogaz

Hydroélectricité

ique

Photovoltaïque

PRÉSENTATION ▾

QU'EST CE QUE C'EST ? ➤

NOS RÉALISATIONS ➤

VOTRE PROJET ➤

**Plus de 180 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en service**

Depuis 2009, SERGIES a axé son activité principale vers le photovoltaïque. En 2015, elle dénombre plus de 180 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en service.

## FUTUROSCOPE

900 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques au parc du Futuroscope.

## POITOU ENTREPOSAGE

VIENNE PHOTOVOLTAÏQUE a mis en service cette installation en juin 2011.

## PAPETERIE DU POITOU

La plus importante installation photovoltaïque en toiture de la Région POITOU-CHARENTES.

## SUN POITOU

Réalisation de 37 bâtiments neufs agricoles équipés en photovoltaïque.

## CPA LATHUS - CENTRE EQUESTRE

Exemple de bâtiment réalisé par SERGIES.

## CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

1er bâtiments communal réalisé par SERGIES dans le département.

éalisation=117

## INRA À LUSIGNAN

## LYCÉE AGRICOLE DE VENOURS

# Le risque

PAR PHASE  
DE PROJET



-

+

PAR MODE DE  
FINANCEMENT

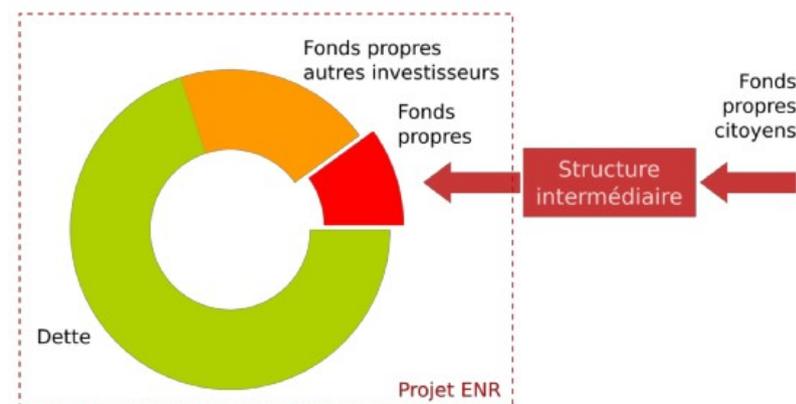


## Prise de capital dans

- SCIC jusqu'à 50 % (Loi ESS 31/07/2014)
- SEM : entre 51 et 85 %
- SA, SAS (Article 109 LETCV 2015) :

## Forme de participation

- Capital
- Dette
- Directe ou indirecte dans la société de projet



Financement indirect d'un projet ENR

- **BPI**
- **Caisse des dépôts**
- **SEM SEMAEB - SAS EILAN**
- **SYNDICATS D'ÉNERGIE**
- **Bulb in Town, Collecticity, Lumo, Lendosphère...**
- **BRETAGNE ACTIVE**
- **...**

Réseau Taranis :

<http://www.reseau-taranis.fr/>

Guide méthodologique Taranis

<http://www.reseau-taranis.fr/ressources/fiches-methodologiques-et-guides>

Etude ADEME

<http://www.ademe.fr/etude-cadre-legislatif-reglementaire-applicable-financement-participatif-energies-renouvelables>

Financement Participatif France

<http://financeparticipative.org/qui-sommes-nous/membres-association/les-plateformes-de-dons-avec-ou-sans-contrepartie/>

Panorama des financements innovants CCI morbihan 4 février 2016